

# INFORMATION EAUX

N° 559

Janvier 2005

[www.oieau.org](http://www.oieau.org)  
"Le monde de l'eau sur Internet"



Office  
International  
de l'Eau

[www.oieau.org](http://www.oieau.org)

## Mobilisation pour l'Asie du Sud

**Le projet de Loi sur l'Eau  
transmis au Conseil d'État**

**Les Agences de l'Eau  
fêtent leurs 40 ans !**

**Réorganisation  
de la Police de l'Eau**

**Un Observatoire de l'Eau  
en Bretagne**

**"RHINE-NET" :**  
Pour une gestion participative du Rhin

**"SANDRE" :**  
Nouveaux standards  
pour l'assainissement et l'épandage

**RIOB-EUROPE**  
Rendez-vous à Namur  
du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2005

**Les stages du CNFME  
de février à avril 2005**

Dossier Thématique :  
Les eaux souterraines



# SOMMAIRE

## Nouvelles des Agences de l'Eau

- Rhin-Meuse 2
- Seine-Normandie 3
- Rhône-Méditerranée & Corse 3

Actualités  
Françaises 4

Agenda  
des Événements 11

Actualités  
Internationales 7

Librairie 12

Nouvelles  
de l'Office  
International  
de l'Eau 8

Dossier  
Thématique 13

Retrouvez les documents sélectionnés et analysés  
et les références récentes de JURIEAUDOC  
sur votre messagerie et sur notre site

Visitez aussi notre site Internet :  
<http://www.oieau.org>

2.325.000  
visiteurs  
en un an !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL  
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY  
Rédacteur : Ghislain LOISEAU  
Maquette : Nathalie CHAILLOU  
Frédéric RANSONNETTE  
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an  
France : 454,48 Euro TTC  
Etranger : 380,00 Euro

Office International de l'Eau

Direction de l'Information,  
de la Documentation et des Données sur l'Eau  
15, rue Edouard Chamberland  
87065 Limoges Cedex  
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47  
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48  
E-Mail : [eaudoc@oieau.fr](mailto:eaudoc@oieau.fr)

Numéro Paritaire  
ISSN

AD 234  
0012-9003 - 51<sup>ème</sup> année



Office  
International  
de l'Eau



## LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES  
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- |  |   |   |
|--|---|---|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES               | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT                      | 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES    | 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION | 15 LES POMPES                                     |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE | 9 L'OZONATION DES EAUX                          | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE                           |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE                | 10 LA CHLORATION DES EAUX                       | 17 LA SURPRESSION                                 |
| 5 LE COMPTAGE                          | 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX                   | 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES                      |
| 6 LA ROBINETTERIE                      | 12 POSE DES CANALISATIONS                       | 19 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ?                    |



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE  
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - [eaudoc@oieau.fr](mailto:eaudoc@oieau.fr)



## LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE AU SECOURS DE L'ASIE DU SUD

Le 26 décembre 2004, une série de tremblements de terre a provoqué des tsunamis en Asie du Sud-Est, faisant plus de 168 000 victimes et des dégâts importants. L'Indonésie, le Sri Lanka, les Maldives, l'Inde, la Thaïlande, la Malaisie, le Bangladesh et le Myanmar, mais aussi ne l'oublions pas la Somalie et le Kenya sur la côte Est de l'Afrique, figurent parmi les pays les plus durement frappés par ces raz-de-marée qui constituent une des plus grandes catastrophes naturelles de notre ère contemporaine.

### Une mobilisation internationale sans précédent

Très rapidement la Communauté Internationale s'est mobilisée pour mettre en œuvre les premières mesures d'urgence et porter secours aux sinistrés.

A l'heure actuelle, l'aide promise par les États et les Organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale etc.) approche les 6 milliards de dollars, sans compter le montant de l'aide privée qui reste difficile à évaluer.

Pour leur part, l'Union Européenne et ses États-Membres se sont engagés à fournir une aide publique globale s'élevant à plus de 1,5 milliards d'euros. Le Conseil de l'Union Européenne a en outre proposé l'instauration d'un nouvel instrument financier ("Indian Ocean Tsunami Facility") qui pourrait permettre d'apporter jusqu'à un milliard d'euros supplémentaires.

Cette générosité sans précédent ne doit toutefois pas cacher l'ampleur de la tâche à accomplir car, selon les Nations-Unies, l'aide d'urgence nécessaire pour assurer les besoins des 5 millions de personnes déplacées s'élève à un milliard de dollars et les pertes causées par le séisme et le tsunami sont estimées à plus de 50 milliards de dollars.

Il est donc primordial que la Communauté Internationale reste mobilisée.

### Priorité doit être donnée à l'accès à l'eau et à l'assainissement

De sérieuses menaces d'épidémies planent sur des millions de personnes en raison des dégâts subis par les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de la contamination par l'eau de mer et de l'entassement des réfugiés. La fourniture d'eau potable et la mise en place de bonnes conditions d'assainissement sont désormais la première des priorités.

A cette fin, des millions de comprimés pour la purification de l'eau ont été envoyés en Asie et une aide technique (ingénieurs spécialisés) a été envoyée sur place afin d'aider à réparer et à reconstruire les infrastructures pour l'adduction d'eau et l'assainissement.

Outre la pollution biologique, il faut tenir compte du risque de pollution de l'environnement par des fuites de produits chimiques dans les usines et les entrepôts inondés. L'eau peut aussi être contaminée par de l'essence ou du gasoil s'échappant de véhicules endommagés.

Selon l'OMS, 66 millions de dollars sont nécessaires pour assurer les besoins de santé publique d'urgence et prévenir les épidémies de maladies à transmission hydrique et autres maladies infectieuses.

Face à cet enjeu, le Président de la République et le Gouvernement Français ont fait du rétablissement de l'accès à l'eau po-

table et de la prévention des épidémies, le thème prioritaire de l'action Française en Asie du Sud.

Les Ministres, Serge Lepeltier, Michel Barnier et Renaud Muselier ont souhaité mettre à disposition des sinistrés d'Asie du Sud-Est tout le savoir faire français, public et privé, dans le domaine de l'eau potable.

Le Délégué à l'Action Humanitaire et le Directeur de l'Eau ont reçu les représentants de 18 ONG françaises présentes en Asie, les six Agences de l'Eau, les entreprises françaises de l'eau (Lyonnaise des eaux, Véolia Water et la SAUR) et plusieurs collectivités intéressées pour apporter leur savoir faire (le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, la Société des Eaux de Marseille, la SA-GEP et la Société du Canal de Provence).

Cette réunion a permis d'étudier les nombreux besoins, d'énumérer le matériel et les techniciens qui peuvent être mis à disposition par l'État et les ONG pour faire fonctionner des unités mobiles de traitement de l'eau et d'évaluer les besoins sur place pour la réhabilitation des pompes, forages, puits et réseaux d'eau endommagés par le séisme. Les Agences de l'Eau apporteront 3 millions d'euros d'aides.

Une mission d'évaluation environnementale et de conseil sur les dégâts écologiques provoqués par le séisme et le tsunami se rendra prochainement en Asie du Sud pour faire un état de la ressource en eau (puits, forages, canalisations, ...) et des dispositifs d'assainissement endommagés qu'il conviendra de réhabiliter.

Cette mission travaillera en lien avec les ONG et les autorités locales et vraisemblablement la Commission Européenne.

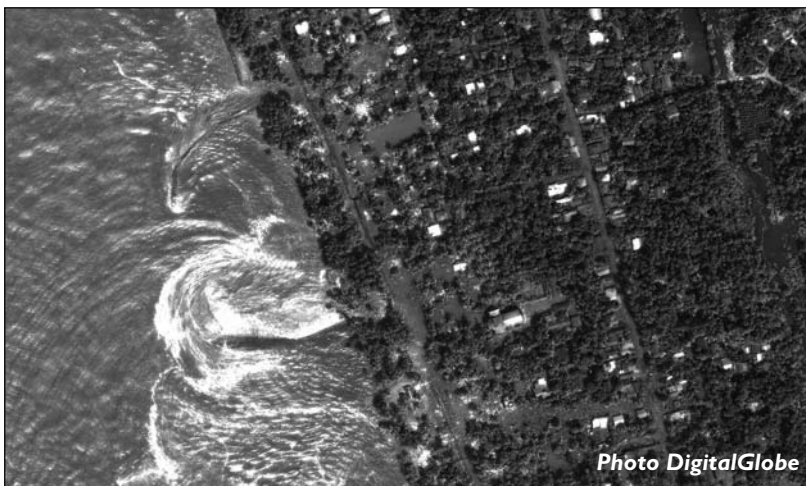


Photo DigitalGlobe

### Mettre en place un système de surveillance des raz-de-marée dans l'océan indien

Contrairement à l'océan Pacifique où les tsunamis sont plus fréquents, l'Océan Indien n'est pas doté d'un système d'alerte aux raz-de-marée. A l'occasion de la conférence internationale des donateurs qui s'est tenue le 6 janvier à Jakarta, les dirigeants de la région et les représentants de la Communauté Internationale se sont engagés à soutenir l'établissement d'un tel système d'alerte dans l'océan Indien.

A cette occasion, le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, a déclaré que la prévention et les systèmes de première alerte doivent devenir une priorité.

Selon des scientifiques, un tel système pourrait être installé en un an et coûterait environ 20 millions de dollars (14 millions d'euros).

Les conditions de la mise en place de systèmes d'alerte viennent aussi d'être évoquées lors du Sommet des Petits États Insulaires en Développement (SIDS) qui s'est tenu du 10 au 14 janvier à Maurice et lors de la Conférence Mondiale sur la prévention des catastrophes qui a lieu à Kobe du 18 au 22 janvier 2005.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP  
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## LES AGENCES DE L'EAU ONT 40 ANS !

Il y a 40 ans, le 16 décembre 1964, la première grande loi sur l'eau créait les Organismes de Bassin, pour développer une politique de l'eau globale et décentralisée, dans le cadre géographique naturel où se posaient les problèmes.

Le territoire français fût donc divisé en six grands "bassins" hydrographiques : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie, chacun comportant une structure consultative (les Comités de Bassin composés de représentants de l'État, des collectivités locales et des usagers de l'eau) et un Organisme exécutif (les Agences Financières de Bassin devenues depuis les Agences de l'Eau).

Les six Agences de l'Eau contribuent par leurs interventions à la lutte contre la pollution des eaux, et à la recherche d'un équilibre entre les ressources en eau et les besoins, dans le but de satisfaire ou de concilier les exigences de l'alimentation en eau potable, industrielle et agricole mais aussi la conservation et la restauration des milieux aquatiques et l'ensemble des usages de l'eau.



Les Agences de l'Eau travaillent par programmes quinquennaux, et prélèvent des redevances qui servent à financer les investissements destinés à protéger la ressource et mettre en conformité les périmètres de protection des captages d'eau potable, à la dépollution et l'assainissement, ainsi qu'à lutter contre les pollutions diffuses dues aux nitrates et aux produits phytosanitaires ;

Les Comités de Bassin et les six Agences de l'Eau sont devenus progressivement au cours des années des acteurs essentiels de la politique de l'eau.

Les Comités de Bassin et les Conseils d'Administration des Agences de l'Eau ont validé les 8<sup>èmes</sup> programmes d'intervention des Agences (2003-2006).

A l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la loi de 1964, Serge Lepeltier s'est adressé aux 1 800 personnes travaillant dans les Agences de

l'Eau pour souligner leur professionnalisme reconnu par tous, les remercier de leur action quotidienne et leur exprimer sa confiance dans la nouvelle étape qui s'annonce avec le projet de loi sur l'eau et l'application de la Directive-Cadre européenne.

## RHIN-MEUSE



### CONTRATS PLURIANNUELS D'ASSAINISSEMENT : UN GUIDE DES RECOMMANDATIONS

L'Agence de l'Eau vient de réaliser un guide de recommandations pour aider les collectivités à appréhender et optimiser l'ensemble des étapes préalables à la signature d'un contrat pluriannuel d'assainissement "fiable", c'est-à-dire dont le contenu technique et financier aura ensuite les plus grandes chances d'être respecté.

Il est le fruit d'une réflexion associant, sur la base du volontariat, des représentants de la maîtrise d'oeuvre, qu'elle soit publique ou privée, des différents financeurs ainsi que des services de l'État chargés de la police de l'eau. Les recommandations qui y sont faites s'appuient principalement sur une analyse pragmatique des expériences passées, dans le respect du cadre fixé par les lois et règlements.

Une des principales recommandations concerne l'accompagnement du maître d'ouvrage dans toute sa démarche d'assainissement lorsque celui-ci ne dispose pas des compétences nécessaires.

Ce guide comprend :

- Une présentation des différents acteurs et de leurs rôles respectifs ;
- Des logigrammes décrivant l'ensemble des étapes préalables à la signature du contrat pluriannuel d'assainissement qui ont été regroupées en quatre phases successives : initiation, réflexion, décision et enfin conception ;

- Des fiches explicatives de ces logigrammes, à adapter aux cas particuliers, et qui présentent pour chacun des points abordés les moyens disponibles (données, études, outils...) et des recommandations ;
- Un glossaire et une liste des abréviations utilisées ;
- Des annexes pratiques.

Certains termes, bien qu'actuellement très utilisés sur le terrain, ne sont volontairement pas repris dans le guide. Il en est ainsi du fameux "schéma directeur d'assainissement" dont il est d'emblée apparu utopique au groupe de travail de vouloir le définir, alors même qu'il est sans fondement réglementaire ni définition officielle, ce qui a conduit les uns et les autres à lui attribuer des contenus trop variés pour être rapprochés.

Ce guide est téléchargeable sur le site de l'Agence de l'Eau (page d'accueil).

#### AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 Moulin les Metz  
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

## SEINE-NORMANDIE



### COLLECTION DE LIVRETS SUR "L'EAU ET L'INDUSTRIE"

Accueillant sur son bassin près de 40% de l'industrie française, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie établit des redevances selon la pollution rejetée et apporte un soutien financier aux projets de lutte contre les pollutions. Elle dispose ainsi pour l'ensemble des branches industrielles de données de première main sur les usages de l'eau.

Souhaitant faire partager ces données, l'Agence de l'Eau vient d'inaugurer une nouvelle collection de publications intitulée : "l'Eau et l'industrie". Les deux premiers livrets de cette collection sont consacrés aux secteurs "blanchisseries" et "vin de Champagne".

Chaque livret "l'eau et l'industrie" procède en quelques pages à une description de l'activité, dresse un bilan eau et pollution, présente les traitements mis en œuvre ainsi que les coûts et résultats obtenus et livre des perspectives attendues pour chaque activité concernée.

Ces livrets sont disponibles sur le site internet de l'Agence.

**AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**  
51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre  
Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 89  
[www.eau-seine-normandie.fr/](http://www.eau-seine-normandie.fr/)

## RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE



### CONTAMINATION DES EAUX PAR LES PESTICIDES

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse a mis en place un réseau de suivi spécifique des pesticides dans les eaux superficielles (depuis 1999) et dans les eaux souterraines (depuis 2001).

L'Agence de l'Eau vient de publier une synthèse des résultats recueillis dans le cadre de ce réseau au cours des années 2002 et 2003.

60 stations ont été échantillonnées mensuellement sur les eaux superficielles et 96 trimestriellement sur les eaux souterraines. Le programme d'analyse a porté sur plus de 300 matières actives.

Les résultats permettent de confirmer une contamination notable des eaux superficielles (116 matières actives y ont été détectées), et dans une moindre mesure des eaux souterraines

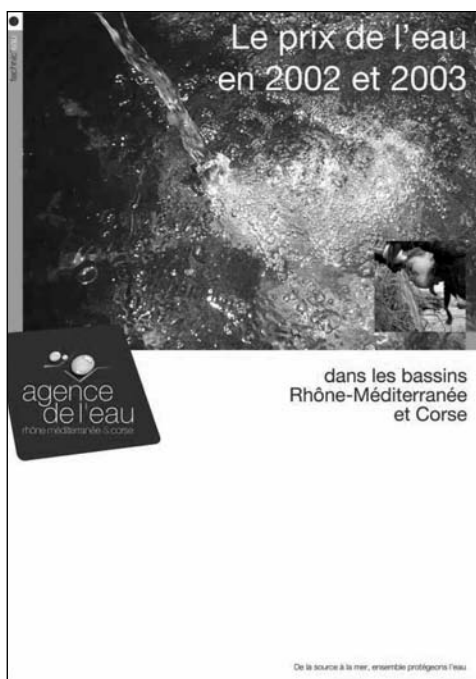
(40 matières actives différentes ont été identifiées). Globalement, les indicateurs présentés montrent une évolution plutôt défavorable sur les sous-bassins suivis par rapport au dernier bilan.

Les stations les plus touchées sont situées dans les régions viticoles du bassin, ainsi que dans les régions de grande culture.

Les actions de maîtrise de la pollution des eaux par les pesticides sont donc à renforcer sur les zones dégradées.

Toutefois les stations suivies étant situées dans des zones "à risques", les résultats ne peuvent pas être extrapolés à l'ensemble des eaux des bassins.

### ENQUÊTE ANNUELLE SUR LE PRIX DE L'EAU



L'étude annuelle sur les années 2002 et 2003 de l'Observatoire de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse sur le prix de l'eau vient de paraître.

2,62 euros/m<sup>3</sup> TTC, telle est la moyenne du prix de l'eau facturée en 2003 aux 14 millions d'habitants des bassins Rhône-Méditerranée & Corse soit une dépense de 315 euros TTC pour une famille ayant une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

Le prix de l'eau se décompose ainsi :

- distribution de l'eau potable : 47 % soit 1,22 €/ m<sup>3</sup>,
- collecte et traitement des eaux usées : 34 % soit 0,89 €/ m<sup>3</sup>,
- redevances de l'Agence de l'Eau : 13% soit 0,35 €/ m<sup>3</sup>,
- taxes : 6 % soit 0,16 €/ m<sup>3</sup>.

Trois constats ressortent de cette enquête :

- La progression annuelle du prix de l'eau, environ 2 % sur les années 2002 et 2003, est légèrement inférieure à l'inflation ;
- La collecte et le traitement des eaux usées augmentent le plus fortement (environ 8 %) ;
- On assiste à un resserrement des prix moyens par département.

Une brochure présentant les résultats de cette enquête est disponible sur le site internet de l'Agence.

**AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE**  
2, 4 allée de Lodz - 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 03  
[www.eau-rhone-mediterranee-corse.environnement.gouv.fr](http://www.eau-rhone-mediterranee-corse.environnement.gouv.fr)



## PROJET DE LOI SUR L'EAU : EXAMEN PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Poursuivant sa politique de transparence, le MEDD vient de mettre en ligne sur son site internet une nouvelle version du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Après plusieurs moutures de l'avant-projet de loi, voici donc un texte certainement très proche de celui qui sera soumis aux parlementaires : il s'agit de la version soumise pour avis au Conseil d'État.

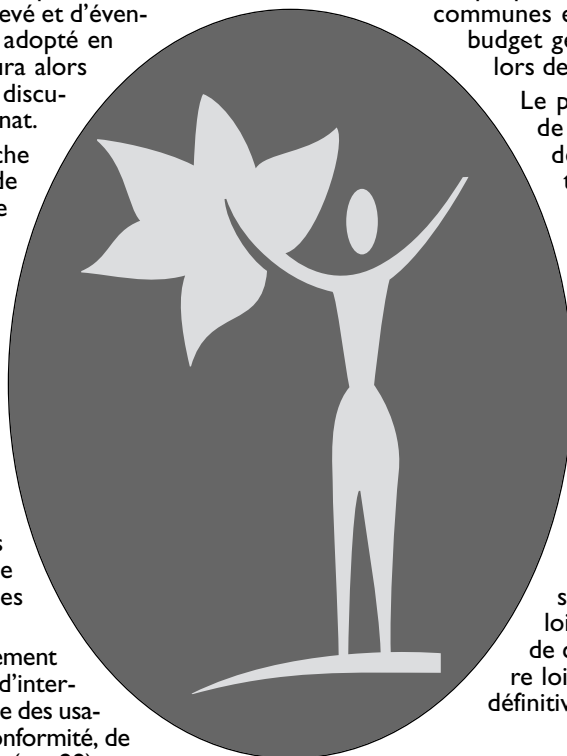
Elle intègre donc les derniers arbitrages interministériels.

Le Conseil d'État va examiner la cohérence et la compatibilité de ce texte avec le droit existant, ce qui ne devrait donc a priori pas en remettre en cause le fond, mais plutôt des éléments formels. Une fois cet examen achevé et d'éventuels ajustements opérés, le texte sera adopté en Conseil des Ministres (en mars ?) et aura alors le statut de projet de loi. Il devrait être discuté en première lecture avant l'été au Sénat.

Que trouve-t-on dans ce texte ? Il touche à de nombreux aspects de la gestion de l'eau : organisation institutionnelle, lutte contre les pollutions diffuses, gestion locale, police de l'eau, pêche, ...

Concernant la gestion des services d'eau et d'assainissement, qui sont visés dans le titre II du projet, un certain nombre de dispositions retiennent l'attention :

- gestion des services : possibilité de voter le budget d'investissement en excédent dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des travaux (art. 29), planification des travaux exécutés dans le cadre d'une délégation et restitution des sommes non investies (art. 29),
- compétence des services d'assainissement collectif et non collectif : possibilité d'intervention en domaine privé à la demande des usagers pour des travaux de mise en conformité, de réhabilitation ou de mise hors service (art. 29),
- eau potable : facturation de tous les volumes fournis (sauf défense incendie) et incitation à établir une tarification progressive,
- assainissement collectif : clarification du cadre juridique applicable aux rejets d'eaux usées d'origine non domestique (art. 24),



- boues d'épuration : création d'un fonds de garantie des risques liés à l'épandage financé par les producteurs de boues, c'est-à-dire les exploitants des stations d'épuration (art. 23),
- eaux pluviales : possibilité pour les collectivités d'instituer une redevance pour financer les ouvrages de collecte et traitement, mais aussi des techniques alternatives et la rétention des eaux en amont des zones urbanisées (art. 25),
- assainissement non collectif : clarification des conditions d'accès aux propriétés privées (art. 24) ; possibilité pour les communes et leurs groupements de recourir à leur budget général pour faire une avance au SPANC lors de sa création et pendant 4 ans (art. 28).

Le projet concerne également les Comités de Bassin, les Agences de l'Eau, la réforme de la Pêche et la création d'un Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, l'ONEMA.

Toutes ces dispositions sont encore soumises à l'examen des parlementaires et sont donc susceptibles d'évoluer par amendements, de disparaître ou encore d'être complétées par des éléments nouveaux, ou par le retour de dispositions supprimées des versions précédentes ?

Toutefois, il s'agit pour une bonne part de dispositions ayant fait l'objet de nombreuses discussions en amont avec la plupart des acteurs concernés (collectivités, consommateurs, exploitants des services, etc.). Le contenu de ce projet de loi donne donc sans doute une bonne idée de ce que l'on devrait retrouver dans la future loi dans quelques mois, quand elle aura été définitivement votée.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP  
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## RIOB-EUROPE - Namur - 29 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 2004

*Le Groupe des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) se réunira à Namur (Wallonie) du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2005 à l'invitation des Autorités Provinciales Wallonnes.*

*Réservez dès maintenant ces dates pour participer à cette grande Conférence Internationale qui marquera une étape essentielle pour la mise en oeuvre concrète sur le terrain de la Directive européenne de 2000.*

**RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES  
DE BASSIN**  
Secrétariat Technique Permanent  
21, rue de Madrid - 75008 Paris  
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45  
[riob2@wanadoo.fr](mailto:riob2@wanadoo.fr)  
[www.riob.org](http://www.riob.org)

## LA RÉORGANISATION DE LA POLICE DE L'EAU

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable vient de publier une circulaire relative à la réorganisation de la police de l'eau et à l'évolution des Missions InterServices de l'Eau (MISE).

Cette réforme est particulièrement bienvenue car l'éclatement des services de police de l'eau (jusqu'à huit services impliqués) et la dispersion des agents (en moyenne nationale, les agents ne font de la police de l'eau qu'à mi-temps) ont conduit ces dernières années à un manque de lisibilité et d'efficacité de l'action publique.

Cette réforme poursuit trois objectifs :

- réorganiser la police de l'eau départementale, il s'agit notamment de confier la police de l'eau à une autorité unique et de rapprocher physiquement les agents qui devront se consacrer à plein temps à leur mission de police. Le préfet de département désignera ce Service de Police de l'Eau (SPE) qui devra conserver des moyens en personnel au moins identiques à ceux qui étaient mobilisés avant la réforme.

- faire évoluer les MISE qui, déchargées de l'instruction des dossiers, réuniront régulièrement les directeurs des principaux services déconcentrés et des établissements publics pour débattre des priorités de la politique de l'eau et veilleront à son articulation avec les autres politiques sectorielles (eaux littorales et côtières, inspection des installations classées, ...) en définissant un programme de contrôle. L'animation de la MISE sera confiée au Service de Police de l'Eau.
- préciser les missions des DIREN qui assureront, sous l'autorité du préfet de région, la coordination et l'animation du dispositif : coordination des politiques départementales (police de l'eau, politique de la pêche, gestion des ressources piscicoles) et apporteront un appui aux Services de la Police de l'Eau.

Le Service unique de Police de l'Eau devra être identifié au plus tard le 30 mars 2005. Sa mise en place se fera progressivement selon les départements mais devra être effective dans tous les départements au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## PREMIERS RÉSULTATS DU PLAN GOUVERNEMENTAL CONTRE LA LÉGIONELLOSE

En 2003, 1 044 cas de légionellose ont été détectés.

Suite aux épidémies de l'été 2003 à Montpellier et à Poitiers puis de l'hiver dans le Pas-de-Calais, les Ministres de la Santé et de la Protection Sociale et de l'Écologie et du Développement Durable, ont présenté le 7 Juin 2004 un plan gouvernemental de prévention des légionelloses.

Six mois après un premier bilan vient d'être dressé.

Les tours aéroréfrigérantes ont naturellement été les cibles privilégiées de l'action gouvernementale. Un recensement exhaustif a permis d'identifier 12 745 tours dans 5 721 établissements.

Un décret du 1<sup>er</sup> décembre 2004 soumet désormais toutes les tours aéroréfrigérantes à la législation des installations classées et deux arrêtés ministériels du 13 décembre 2004 fixent les règles applicables aux tours aéroréfrigérantes soumises à autorisation et à déclaration.

La prévention du risque légionelles dans les tours aéroréfrigérantes est devenue une des priorités d'action nationales de l'inspection des installations classées pour 2005.

La rédaction d'un support de formation des personnels, d'un guide de gestion du risque légionelles et d'un guide technique pour aider les exploitants à recourir à d'autres procédés de refroidissement a été entreprise.

Un programme de 1,5 Millions d'euros pour améliorer les connaissances sur la bactérie et la maladie, ainsi que sur ses modes de diffusion est mené conjointement par l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale et l'Institut de Veille Sanitaire.

## UN SÉMINAIRE FRANCO-JAPONAIS À LA DIRECTION DE L'EAU



Une délégation du ministère japonais de l'Aménagement, des Infrastructures et des Transports a effectué du 10 au 14 janvier une visite en France. Sur les thèmes de la prévention et prévention des inondations, et la restauration des rivières, elle a été reçue par Pascal Berteaud, Directeur de l'Eau - MEDD pour une série d'entretiens.

La délégation s'est ensuite rendue à Bordeaux puis Toulouse où elle a rencontré différents interlocuteurs qui lui ont exposé les dernières réalisations françaises dans les domaines considérés.

Les échanges se sont achevés au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable par la préparation d'une communication communes au prochain Sommet Mondial de l'Eau de Mexico sur le thème de la participation du public aux projets de gestion intégrée des cours d'eau.

## BASSIN D'ARCACHON : APPROBATION DU SMVM

Au terme d'une procédure qui aura duré 10 ans, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du Bassin d'Arcachon vient d'être approuvé par le Gouvernement (décret publié le 23 décembre 2004 au Journal Officiel du 28 décembre 2004).

Les SMVM déterminent la vocation générale des différentes zones affectées au développement industriel et portuaire, aux cultures marines, aux activités de loisirs et précisent les mesures de protection du milieu marin.

Les documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme ou les "Cartes Communales" doivent donc être compatibles avec les orientations du SMVM.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP  
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## UN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'EAU EN BRETAGNE



Le Conseil Régional de Bretagne et l'État ont annoncé le 6 décembre la création d'un Observatoire Régional de l'Eau. Opérationnel dès 2005, il a vocation à centraliser l'ensemble des données disponibles sur l'eau

dans la région, un sujet sensible depuis plusieurs années, afin de faciliter la compréhension des problèmes et le dialogue.

Cette plateforme, animée par le Réseau Bretagne Environnement, mettra en place un accès unique aux données : [www.bretagne-environnement.org](http://www.bretagne-environnement.org)

Un "livret des chiffres clés de l'environnement en Bretagne", est distribué gratuitement.

### CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

283, avenue du Général Patton CS 21 101  
35711 Rennes Cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax : 02 99 27 11 11  
[www.region-bretagne.fr](http://www.region-bretagne.fr)

## L'ÉTAT DES EAUX SOUTERRAINES EN FRANCE



Dans le dernier numéro de sa collection "Etudes et travaux" l'IFEN dresse un état quantitatif et qualitatif des eaux souterraines en France. Il s'agit d'une ressource essentielle puisque les nappes souterraines accueillent environ 23% de la réserve en eau douce de la planète.

L'ouvrage de l'IFEN met en avant deux idées fortes :

- **les eaux souterraines constituent une ressource majeure pour l'eau potable en France.**

62% de l'eau potable distribuée en France

provient des eaux souterraines. Le volume annuel prélevé est, à l'échelle nationale, très faible par rapport au volume alimentant

les nappes (6 milliards de m<sup>3</sup> contre 100 milliards), toutefois, les prélèvements peuvent localement excéder le renouvellement.

- **les eaux souterraines sont particulièrement menacées par les pesticides et les nitrates dans certaines régions.**

L'ouvrage de l'IFEN présente les données actuellement disponibles sur la qualité des nappes pour les principaux paramètres physico-chimiques. Elles mettent en évidence les variations d'une région à l'autre, et une fréquente dégradation par les nitrates et les pesticides, en particulier dans les régions agricoles du quart nord-ouest de la vallée du Rhône ou de la plaine d'Alsace.

Ces indicateurs feront l'objet d'une mise à jour annuelle et de nouveaux indicateurs viendront les compléter dans les années à venir.

Le document est disponible sur le site de l'IFEN dans la rubrique "publications".

### INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT

61, boulevard Alexandre Martin - 45058 ORLEANS Cedex 1  
Tél. : 02 38 79 78 78 - Fax : 02 38 79 78 70  
[www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)

## L'AVENTURE DE L'EAU AU PONT DU GARD



Le site du Pont du Gard propose chaque automne un événement autour de "l'aventure de l'eau".

"L'aventure de l'eau", créée pour le grand public, présente une exposition, des films et des rencontres dont l'ambition est d'informer, d'offrir des éléments de réflexion mais aussi de divertir. L'exposition, intitulée "Gardon, Gardons" fait le récit d'un voyage insolite au fil de la rivière Le Gardon

Le public est invité à découvrir cette exposition jusqu'au 13 mars 2005.

### SITE DU PONT DU GARD

Route du Pont du Gard - 30210 Vers-Pont-du-Gard  
Tél. : 08 20 90 33 30 - Fax : 04 66 37 51 50  
[contact@pontdugard.fr](mailto:contact@pontdugard.fr) - [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)



## "A DREAM OF WATER" À L'UNESCO

Le documentaire "A Dream of Water" a été présenté à des spécialistes de l'eau et aux délégations permanentes auprès de l'UNESCO au siège de l'Organisation, le 30 novembre 2004.

La ville de Saragosse a financé le documentaire "A Dream of Water", avec le soutien de l'UNESCO et du Programme Mondial pour l'Évaluation des Ressources en Eau (WWAP). Réalisé par Bausan Films, ce documentaire de 55 minutes a pour objet de sensibiliser un large public aux utilisations durables des ressources en eau dans le cadre de la Décennie Internationale, "L'eau, source de vie" (2005 - 2015).

Pour le préparer, il a été tourné dans plusieurs régions du monde, notamment au Bénin, au Chili, aux Pays-Bas, en Inde et en Israël.

### UNESCO

7, place de Fontenoy - 75352 Paris 07 SP  
Tél : 01 45 68 10 00 Fax : 01 45 67 16 90  
[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

## "BILL" COSGROVE QUITTE LE CONSEIL MONDIAL DE L'EAU



William J. Cosgrove, Président du Conseil Mondial de l'Eau, vient d'être nommé à la tête du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) par le Premier Ministre du Québec Jean Charest.

Créé en 1978, le BAPE du Québec est un organisme gouvernemental dont la mission consiste à informer et à consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le

Ministre de l'Environnement afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

### BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6  
Tél. : (418) 643-7447 Fax : (418) 643-9474  
[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

## POUR UNE GESTION PARTICIPATIVE DU RHIN



Le Bassin du Rhin est l'une des régions les plus peuplées et les plus industrialisées d'Europe.

Il existe sur l'ensemble du Bassin Rhénan un savoir local riche et varié dans le domaine de la gestion de l'eau, ainsi qu'un grand nombre d'initiatives des citoyens, des associations, du secteur privé, du secteur public, des communes et des organisations transfrontalières.

Ces pratiques locales sont particulièrement importantes dans l'optique de la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne

sur l'Eau, qui impulse une nouvelle implication du public le plus en amont possible dans la gestion de l'eau, avec une vraie participation des citoyens.

Le "Réseau Rhénan" (Rhine-Net) a pour objectif, d'ici 2006, d'identifier et de développer les pratiques locales de gestion participative de la ressource en eau, de renforcer la coopération européenne de proximité à l'échelle du bassin versant, et de diffuser les connaissances de terrain ainsi acquises.

Les connaissances acquises donneront lieu à la publication d'un "guide opérationnel de la participation".

C'est le réseau "Solidarité Eau Europe" qui assure la coordination et la direction de ce projet dont le budget global s'élève à 3,6 millions d'euros.

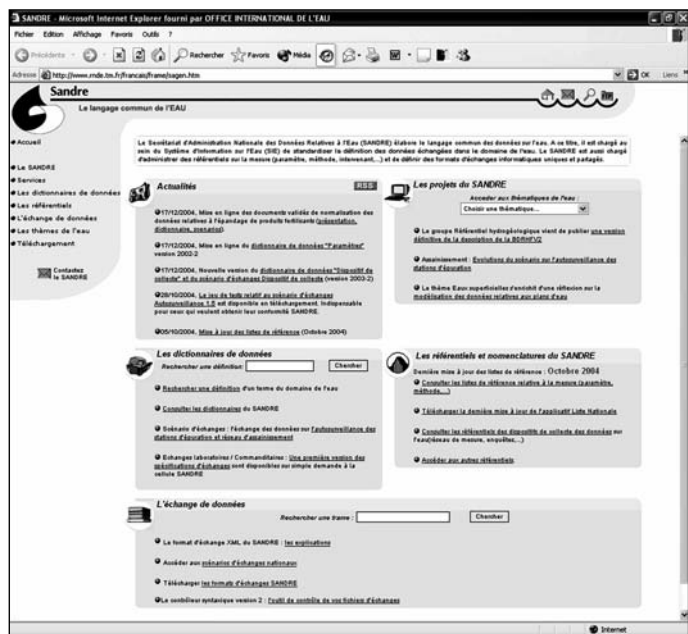
L'Office International de l'Eau fait partie des 13 organisations partenaires et assurera, notamment, l'analyse de six études de cas.



### SOLIDARITÉ EAU EUROPE

40 Rue Rathgeber - 67100 Strasbourg  
Tél. : 00 33 3 88 84 93 14 - Fax : 00 33 3 88 84 99 18  
[see@s-e-e.org](mailto:see@s-e-e.org)

## NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU "SANDRE" POUR L'ASSAINISSEMENT ET L'ÉPANDAGE



Pour permettre aux différents acteurs de l'eau français d'échanger entre eux, le Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau (SANDRE) élabore le langage commun standardisé des données sur l'eau au sein du Système d'Information sur l'Eau (SIE).

Le SANDRE administre aussi les référentiels sur la mesure (paramètre, méthode, intervenant, ...) et définit les formats d'échanges informatiques uniques et partagés.

Le SANDRE s'appuie sur la cellule d'animation située à l'Office International de l'Eau et sur des "experts métiers" dont la compétence et l'expérience sont reconnues.

Le SANDRE vient de développer deux nouvelles fonctionnalités dans le domaine de l'assainissement.

### • L'autosurveillance des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement

Le standard d'échanges des données d'autosurveillance des stations d'épuration et réseaux d'assainissement, publié par le SANDRE, se met progressivement en place dans les services de polices de l'eau, les Agences de l'Eau, les SATESE, et les sociétés exploitant des STEP avec le déploiement d'outils informatiques dédiés à la gestion de l'autosurveillance.

Fin 2004, le SANDRE vient de publier le premier jeu de tests relatifs au scénario d'échanges qui permet de contrôler le bon fonctionnement des outils d'import et d'export et sert de base de l'obtention de la conformité des logiciels.

### • La description des données sur l'épandage des produits fertilisants

Pour la rentrée 2005, le SANDRE publie la description des données sur l'épandage des produits fertilisants : boues de stations, produits industriels ou d'effluents agricoles.

Le SANDRE met à disposition un document décrivant les données standardisées pour ces produits et définit les scénarii d'échanges informatique d'un plan d'épandage et d'un bilan.

Toutes les informations sont disponibles sur le site du RNDE dans la rubrique "SANDRE", "Nouveautés".



### OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

**SANDRE**  
15, Rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES CEDEX  
Tél. : 05 55 11 47 90 - Fax : 05 55 11 47 48  
sandre@rn.de.tm.fr - www.rnde.fr

## AQUAVEILLE

L'OIEau propose aux professionnels "AQUAVEILLE", un service de veille électronique en temps réel sur les actualités techniques, juridiques et institutionnelles dans les différents domaines de l'eau.

Des courriers électroniques signalent toutes les nouveautés identifiées par notre équipe en France et dans le monde, sur la réglementation, la jurisprudence, les informations techniques, socio-administratives et l'actualité à des échelles géographiques très diverses (actualités nationales, européennes et internationales).

## L'ACTUALITÉS DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'abonnement d'un an à "AQUAVEILLE" s'élève à 150 euros hors taxe.

Pour bénéficier d'un mois d'essai gratuit à "AQUAVEILLE", consultez la page : [www.oieau.org/eaudoc/aquaveille.htm](http://www.oieau.org/eaudoc/aquaveille.htm)

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DIJON  
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges  
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48  
aquaveille@oieau.fr  
www.oieau.org



## Nos Stages de Formation pour février, mars et avril 2005

DATE	REF.	TITRE
21-25/02/05	F018	Boues activées - Niveau 2 - Module : réglages
21-25/02/05	S002	Diagnostic des cours d'eau
22-24/02/05	F035	Initiation à l'application microsat
28/02-02/03/05 14-16/03/05	E043	Inspection visuelle des réseaux : réception de travaux et interventions caméra
28-02-04/03/05	F005	Boues activées - Niveau 3 : dysfonctionnement
02-03/03/05	K037	Responsabilités des services d'eau et d'assainissement
07-11/03/05	B001	Exploitation des usines de production d'eau potable - Niveau I
07-11/03/05	N024	Management environnemental en PME/PMI - ISO 14001
07-11/03/05	C016	Bases de l'hydraulique appliquée - Niveau I
07-11/03/05	F008	Participer à la réception technique d'une station d'épuration type boues activées
07-11/03/05	F015	Conception et dimensionnement : Module 2 : traitements pour petites collectivités
08-10/03/05	B017	Goûts et odeurs de l'eau potable
08-11/03/05	I012	Préparation à l'habilitation électrique de b0 à h0v
14-18/03/05	C017	Etude hydraulique : pompage et distribution - Niveau 2
14-18/03/05	C006	Vannes et régulation hydraulique
14-18/03/05	A004	Analyses des eaux usées pour l'autosurveillance - Niveau 2
14-18/03/05	I006	Maintenance des stations de pompage
14-18/03/05	N007	Détoxication des effluents
15-16/03/05	B011	Sécurité chlore : intervention et échanges des bouteilles de chlore
15-16/03/05	G006	Traitement des nappes polluées
21/03/05	E040	Assainissement non collectif pour l'entrepreneur Bases techniques et réglementaires
21-23/03/05	S003	Evaluation de la qualité des milieux aquatiques et du bon état écologique
21-25/03/05	E009	Mise en oeuvre et suivi des chantiers d'assainissement
21-25/03/05	F025	Exploitation des stations d'épuration pour petites collectivités
21-25/03/05	N010	Exploitation d'une station d'épuration biologique - niveau I
21-25/03/05	F014	Filières de traitement et valorisation des boues de station d'épuration
21-25/03/05	F014	Filières de traitement et valorisation des boues de station d'épuration
22-24/03/05	E027	Signalisation temporaire des chantiers
22-25/03/05	N015	Initiation aux techniques de production d'eau industrielle
22-25/03/05	I005	Maintenance des équipements mécaniques des petites stations d'épuration
22-25/03/05	B020	Traitement et contrôle des eaux de piscines
23-25/03/05	S008	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : mode d'emploi
30-31/03/05	G001	Contrôles en maîtrise d'oeuvre - Forages d'eau
4-5/04/05	S004	SEQ-Eau pour les cours d'eau
4-6/04/05	E044	Inspection visuelle des réseaux : gestion du patrimoine et expertise
4-8/04/05	A002	Analyses d'une eau potable pour l'autocontrôle - niveau 2
4-8/04/05	C010	Recherche de fuites et de canalisations enterrées
4-8/04/05	E006	Exploitation des réseaux d'assainissement - Module I
4-8/04/05	F006	Nitrification, dénitrification et déphosphatation
4-8/04/05	F003	Station d'épuration physico-chimique - niveau 2
4-8/04/05	H031	Conception des stations de pompage - niveau I : génie civil

DATE	REF.	TITRE
4-8/04/05	N026	Dimensionnement de stations d'épuration à boues activées en agro-alimentaire
5-7/04/05	B024	Exploiter les unités de neutralisation
5-8/04/05	B002	Exploitation d'un poste de désinfection des eaux au chlore et au dioxyde de chlore
6-8/04/05	S005	Hydrobiologie des eaux douces et le SEQ-bio
11-15/04/05	C025	Nettoyage et désinfection des ouvrages d'eau potable
11-15/04/05	E001	Dimensionnement des réseaux d'assainissement - niveau I
11-15/04/05	E008	Les recommandations du fascicule 70 pour la réalisation des réseaux d'assainissement
11-15/04/05	F002	Boues activées - niveau 2 - module : mesures et diagnostics
11-15/04/05 30/05-3/06/05	I001	Comprendre et exploiter les installations électriques dans les usines d'eau
11-15/04/05	L002	Installer, câbler et entretenir une chaîne de mesure
12-14/04/05	C019	Préparation de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
18-22/04/05	B004	Exploitation des usines de production d'eau potable - niveau 2
18-22/04/05	B029	Désinfection de l'eau
18-22/04/05	C001	Exploiter les réseaux d'eau potable - niveau I - module I
18-22/04/05	E033	Bassin de retenue d'eau pluviale : conception, dimensionnement et entretien
18-22/04/05	F001	Exploitation d'une station d'épuration - niveau I
18-22/04/05	K034	Eau et assainissement : responsabilités des collectivités
19-21/04/05	S010	Suivi de chantier en rivière
19-22/04/05	C020	Qualification à la maintenance des disconnecteurs
25-28/04/05	C043	Diagnostic des réseaux intérieurs : légionnelles et retours d'eau
25-29/04/05	C009	Stratégie et organisation de la recherche de fuites
25-29/04/05	C037	Lecture et exploitation des plans de réseaux
25-29/04/05	E013	Réhabilitation des réseaux d'assainissement non visitables
25-29/04/05	H032	Conception des stations de pompage : niveau 2 - fonctionnement hydraulique

## Bulletin de Réservation (à faxer au 05 55 11 47 01)

### STAGE CONCERNE

Référence :

Intitulé du stage :

Dates :

### PARTICIPANT

Nom et Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

### SOCIETE

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :



N° SIRET :

Code APE :

Les "Convention-Convocation-Facturation" sont à adresser :

à l'adresse ci-contre

à l'organisme suivant :

N° SIRET :

Code APE :

A M. ou Mme :

Fait à : Signature

Le : et cachet

Le détail de ces formations ainsi que le calendrier des stages 2005 est disponible sur le Web : <http://www.oieau.org/stages>

## Demandez le Catalogue 2005 !

Office International de l'Eau - Le CNFME - 22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01 - E-mail : [stages@oieau.fr](mailto:stages@oieau.fr)



## Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
23-24/02/05	Téhéran Iran	Promotion of Women's Participation in Water Management	UNESCO <a href="http://www.unesco.org/water/water_events/Detailed/871.shtml">www.unesco.org/water/water_events/Detailed/871.shtml</a>
23-25/02/05	Bonn Allemagne	Integrated Assessment and Management of Water Resources : A North-South Analysis	HELP/GWSP/GLOW <a href="http://www.zef.de/watershed2005">www.zef.de/watershed2005</a>
23-25/02/05	Uttaranchal Inde	International Conference 'HYPESD-2005'	Indian Institute of Technology Roorkee <a href="http://www.hypesd.hislabonline.net/">www.hypesd.hislabonline.net/</a>
25-28/02/05	Dehradun Inde	3 <sup>ème</sup> Conférence Internationale sur les Femmes et l'Eau	IRC <a href="http://www.irc.nl/page/15098">www.irc.nl/page/15098</a>
01-02/03/05	Paris France	Prospective pour le littoral Un littoral pour les générations futures	Ministère de l'Écologie et du Développement Durable <a href="http://www.mediaterre.org/doc/2004/colloque-littoral-2005.pdf">www.mediaterre.org/doc/2004/colloque-littoral-2005.pdf</a>
03-06/03/05	Brindisi Italie	Foire Exposition des Parcs Naturels de la Méditerranée	Office MEDITERRE <a href="http://www.mediterre.it">www.mediterre.it</a>
06-09/03/05	Phoenix USA	Membrane Technology Conference and Exhibition	American Water Works Association <a href="http://www.awwa.org/conferences/membrane/call/">www.awwa.org/conferences/membrane/call/</a>
07-09/03/05	Morogoro Tanzanie	East African Integrated River Basin Management Conference	International Water Management Institute <a href="http://www.iwmi.cgiar.org">www.iwmi.cgiar.org</a>
08-09/03/05	Roanne France	2 <sup>ème</sup> Assises Nationales de l'Eau Industrielle	Communauté d'Agglomération Chambre de Commerce et d'Industrie de Roanne Tél. : 04 72 07 44 90 <a href="mailto:cyril@agence-idejeux.fr">cyril@agence-idejeux.fr</a>
08-11/03/05	Canton Chine	Water China 2005	Guangzhou International Convention & Exhibition Centre <a href="http://www.waterchina.merebo.com/">www.waterchina.merebo.com/</a>
09-10/03/05	Hanoi Vietnam	SEAWUN Convention Water and Wastewater in South East Asia	SEAWUN <a href="http://www.adb.org/Documents/Events/2005/SEAWUN/Water-Wastewater-SEA.asp">www.adb.org/Documents/Events/2005/SEAWUN/Water-Wastewater-SEA.asp</a>
10-11/03/05	Dresden Allemagne	Annual Conference on Hydraulic Engineering	Institut für Wasserbau und Technische Hydromechanik <a href="http://www.iwd.tu-dresden.de">www.iwd.tu-dresden.de</a>
14-18/03/05	Santiago Chili	Efficient2005 III International Conference on Efficient Use and Management of Urban Water Supply	International Water Association <a href="http://www.efficient2005.com">www.efficient2005.com</a>
15-17/03/05	Marseille France	HYDROTOP 2005 Le Carrefour Euro-mediterraneen de l'eau	HYDROTOP <a href="http://www.hydrotop.com">www.hydrotop.com</a>
16/03/05	Joué-les-Tours France	2 <sup>es</sup> Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif	Réseau Idéal - Florence Lievyn <a href="mailto:f.lievyn@reseau-ideal.asso.fr">f.lievyn@reseau-ideal.asso.fr</a>
17-20/03/05	Charm el-Cheikh Egypte	9 <sup>ème</sup> Conférence Internationale sur les Technologies de l'Eau	Association égyptienne des technologies de l'eau (EWTA) <a href="http://www.unesco.org/">www.unesco.org/</a>
22/03/05	Paris France	Sous-alimentation, Accès à l'Eau et aux Ressources Productives dans le Monde	M.U.R.S. Tél. : 01.47.03.38.21 - Fax : 01.47.03.387.22
22-23/03/05	Paris France	Eau et Territoire	Académie de l'Eau <a href="http://www.oieau.fr/academie">www.oieau.fr/academie</a>

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web  
<http://eaudoc.oieau.org>

## L'ÉPURATION DES EAUX USÉES EN FRANCE



Dans le numéro 98 de sa collection les "Données de l'Environnement" l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) présente de nouveaux résultats de l'enquête 2001 sur l'eau (Ifen/Scees) concernant les traitements et la destination finale des eaux usées.

### • Le parc de stations d'épuration progresse :

En 2001, 28 millions de logements hébergeant environ 58 millions d'habitants étaient reliés à un système d'assainissement des eaux usées, collectif (stations d'épuration) ou individuel (fosses septiques, en général), soit 95% des

logements français. La pollution que pouvaient traiter les 16 100 stations d'épuration implantées sur le territoire français correspondait à 86,4 millions d'équivalents-habitants (EH) y compris la pollution émise par les industries et les services raccordés au réseau public, la surcharge touristique et les premiers flots d'orage.

### • Trois logements sur quatre bénéficient d'un traitement approprié :

En 2001, en dehors des zones sensibles, les effluents de 93% des logements raccordés bénéficiaient au moins d'un traitement se-

condaire permettant la dégradation des matières organiques. En zone sensible, un traitement tertiaire pour éliminer l'azote et le phosphore était appliqué à 46% des logements raccordés. Mais 4% des logements en zone normale et 6% en zone sensible rejetaient encore directement leurs eaux usées, sans traitement, dans la nature.

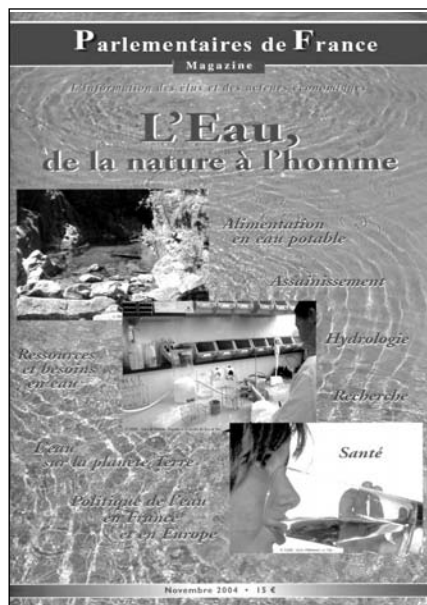
### • L'utilisation agricole des boues d'épuration, après traitement, régresse mais reste majoritaire :

En 2001, près des deux tiers des stations étaient équipées d'une filière de traitement de ces boues, dont la quantité s'élevait à 963 700 tonnes de matière sèche. 56% d'entre elles étaient dirigées vers l'utilisation agricole (compostage compris), 24% mises en décharges contrôlées et 17% incinérées. L'utilisation agricole a nettement diminué en trois ans alors que la mise en décharge a augmenté.

Cette publication est disponible sur le site internet de l'IFEN dans la rubrique "publications".

**INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT**  
61, boulevard Alexandre Martin - 45058 ORLEANS Cedex 1  
Tél. : 02 38 79 78 78 - Fax : 02 38 79 78 70  
[www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)

## L'EAU, DE LA NATURE À L'HOMME



À la veille de l'ouverture de la décennie internationale d'action "L'eau, source de vie" 2005 - 2015, le magazine "Parlementaires de France" a choisi de consacrer son numéro de novembre 2004 au thème de l'eau.

Serge Lepeltier, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, ouvre ce numéro en présentant les principales mesures du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques dont la discussion devrait marquer l'année parlementaire 2005.

Les autres articles d'une vingtaine de personnalités françaises et étrangères sont répartis sous quatre grands thèmes :

- L'eau dans l'espace européen et international,
- Eau, recherche et santé,
- Les dimensions de la politique de l'eau : partenaires, outils, financements et moyens pour mieux répondre à la demande collective,
- Des fleuves au littoral, des atouts naturels à valoriser d'avantage.

Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau, signe un article intitulé "Stratégie de développement et coopération internationale : la France peut mieux contribuer aux réformes du secteur de l'eau dans les pays émergents".

**PUBLICOMM**  
78, avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris  
Tél. : 01 53 64 06 00 Fax : 01 53 64 06 06  
[www.publicommplus.com](http://www.publicommplus.com)

## 54 QUESTIONS POUR "TOUT" SAVOIR SUR L'EAU

Chaque année, le C.I.EAU reçoit près de 4000 demandes d'information auxquelles s'ajoutent des centaines de questions posées par des journalistes.

Dans un recueil intitulé "54 questions pour tout savoir sur l'eau", le C.I.EAU regroupe les réponses qu'il a apporté à ces questions, classées dans six thèmes : qualité de l'eau, eau et santé, prix de l'eau, consommation, eaux usées, service de distribution.

Ce petit ouvrage apporte un condensé d'informations sur des thématiques intéressantes aussi bien le praticien que le consommateur : comment détecter une fuite ? pourquoi l'eau n'a pas le même goût partout ? Comment faire des économies d'eau ? etc.

**CENTRE D'INFORMATION SUR L'EAU**  
BP 5 - 75362 PARIS CEDEX 08  
Tél. : 01 42 56 20 00 - Fax : + 33 1 42 56 01 87



## LES EAUX SOUTERRAINES

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, alors que la distribution d'eau en était à ses balbutiements, l'eau souterraine était considérée comme l'unique source d'approvisionnement mobilisable, car elle présentait l'avantage de ne pas nécessiter de traitements complémentaires.

Paradoxalement, les nappes souterraines qui accueillent en effet environ 23% de la réserve en eau douce de la planète ; sont pourtant longtemps restées méconnues, faisant l'objet de beaucoup moins de suivi que les eaux de surface surveillées de longue date sur de nombreux paramètres.

Cependant, les temps changent et la connaissance s'est nettement améliorée car il existe désormais un suivi régulier de cette ressource indispensable.

Cette attention nouvelle est d'autant plus nécessaire que la qualité est de moins en moins au rendez-vous comme le montre le récent rapport de l'IFEN qui met en évidence une fréquente dégradation des eaux souterraines par les nitrates et les pesticides, en particulier dans les régions où la proportion de surface cultivée est importante (dans le quart nord-ouest du territoire, la vallée du Rhône, la plaine d'Alsace).

En outre, les prélèvements opérés sur les nappes se sont progressivement accrus (le volume annuel prélevé est, à l'échelle nationale, très faible par rapport au volume alimentant les nappes 6 milliards de m<sup>3</sup> contre 100 milliards) et nettement diversifiés (production d'eau potable, irrigation, utilisation dans les process industriels, refroidissement de centrales électriques etc.).

Eaudoc vous propose un point complet sur les eaux souterraines (état qualitatif et quantitatif de la ressource en France, pressions, usages etc) à travers une sélection de documents extraits de ses différentes bases documentaires. De nombreux exemples étrangers sont également présentés à titre de comparaison.

Pour commander ces documents à l'aide de leur cote ddd : eaudoc@oieau.fr ou en ligne sur <http://eaudoc.oieau.fr>.

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans Eaudoc, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eaudoc.oieau.fr> dans la rubrique " Actualités / nouvelles références biblio (accès réservé aux abonnés après identification). Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez-nous : eaudoc@oieau.fr.

### EAUX SOUTERRAINES ACTIONS PREVENTIVES : BILAN ET PERSPECTIVES

B21424/1-2  
SN

Au sommaire de ce colloque, présidé par Monsieur Jean-Michel Barbier, directeur général de la SAGEP (Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris), sont abordés : trois thèmes sur l'état des lieux, trois thèmes sur les incidences des nouvelles réglementations, quatre thèmes sur les mesures préventives et le retour d'expérience ainsi que les perspectives de l'agriculture et de l'eau potable. - © 2004 Base Fontaine

FRE, SEMINAIRE DE FONTAINEBLEAU, 2003, 98

Pour public averti

### LES EAUX SOUTERRAINES - UNE RESSOURCE NATURELLE ET UN PATRIMOINE À PROTÉGER

4778/15 DE

Origine des eaux souterraines et exploitation des nappes - © 2004 Base Fontaine

FRE, FICHES PRATIQUES, MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - DIRECTION DE L'EAU, 2003, NP

Pour tout public

## EAUX SOUTERRAINES - DROIT DE PROPRIETE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

22/03227

Jugement sur la responsabilité de la mise à sec de douves et d'un ruisseau d'un chateau, situé en aval de deux forages appartenant à un agriculteur et l'exploitant d'un verger. Les deux exploitants ont obtenu réparation de la part des propriétaires du chateau alors que le procès avait été engagé par ces derniers, sous justification qu'ils ne captaient pas dans l'intention de nuire. - © 2002 OIEau

*FRE, REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT, 2002, 193-198*

Pour tout public

## EAU SOUTERRAINE

O AG 17018  
AG

Connaître : le référentiel hydrogéologique, les SIG, la gestion de la qualité, les nappes profondes du bassin aquitain, les aquifères de socle, le marais de Rochefort. Évaluer : les réseaux de mesure en eau souterraine, la pollution par drainage, les sources de pollution en zone karstique, les pollutions nitratées et phosphatées, la protection des eaux souterraines. Gérer : le protocole de préservation, qualitative des nappes, les règles de gestion prévisionnelle du karst, la préservation de la ressource profonde, les SAGE nappes profondes en Gironde. - © 2002 Base Fontaine

*FRE, 2002, 84*

Pour public averti

## EAUX SOUTERRAINES, PARTIE INTEGRANTE DU CYCLE DE L'EAU

67/17140

Brève présentation des facteurs et processus de pollution des eaux souterraines en Suisse. Synthèse des stratégies utilisées pour la protection de la ressource en eau sur les plans administratif et technique. Mise en évidence de la nécessité d'une gestion durable de l'eau. - © 2001 OIEau

*FRE, VON GUNTEN U., EAWAG NEWS, 2001, 3-5*

Pour tout public

## EAUX SOUTERRAINES ET IRRIGATIONS DANS LE MONDE : PRESENT ET FUTUR

67/16203

Vue mondiale sur l'irrigation dans le monde, et les prélèvements d'eau souterraine. Tableau comparatif donnant le prélèvement total en eau souterraine et la part des prélèvements opérés par l'agriculture pour l'irrigation. - © 2000 OIEau

*FRE, MARGAT J., 2000, 1-5(1)*

Pour tout public

## EAUX SOUTERRAINES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON : NIVEAU DES NAPPES SUIVIES PAR LE BRGM ET LA DIREN, ANNEE 1998 : LOCALISATION DES AUTRES RESEAUX DE MESURES

67/14350

Suivi du niveau des nappes en Languedoc-Roussillon. Récapitulatif des fluctuations du niveau piézométrique des eaux souterraines dans la région méditerranéenne du Languedoc-Roussillon. Descriptif succinct des sous-bassins et des caractéristiques hydrodynamiques et hydrologiques. - © 2000 OIEau

*FRE, AGENCE EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE, LYON, 1999, 120 P.*

Pour public averti



## EAUX SOUTERRAINES : LA RESSOURCE INVISIBLE

3626/17 DE

Contributions de différents auteurs à la Conférence Internationale de l'Eau à Paris. - © 2001 Base Source

*FRE, 1998, 48*

## EAUX SOUTERRAINES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON, NIVEAUX DES NAPPES SUIVIES PAR LE BRGM ET LA DIREN. ANNEE 1997. LOCALISATION DES AUTRES RESEAUX DE MESURES

67/06115

Suivi des nappes phréatiques en Languedoc-Roussillon. Données de pluviométrie des 10 dernières années ainsi que les niveaux piézométriques des différentes nappes phréatiques, essai de corrélation aux données météorologiques et aux conditions de prélèvements d'eau. - © 1999 OIEau

*FRE, BRGM, ORLEANS, 1998, 200 P.*

Pour public averti

## EAUX SOUTERRAINES : LA COMMISSION ADOPTE ENFIN UN PROGRAMME D'ACTION

67/00014

Programme communautaire d'action pour la protection et la gestion intégrée des eaux souterraines. Présentation des finalités du programme et de ses quatre grandes lignes d'action : gestion intégrée, captage, pollution diffuse, pollution ponctuelle. - © 1999 OIEau

*FRE, EUR. ENVIRON., N 482, 1996, 3-4*

Pour public averti

## EAUX SOUTERRAINES-EAUX DE SURFACE QUEL CHOIX POUR LES EAUX DE DISTRIBUTION ?

66/80243

Eau potable et industrielle. Eaux souterraines ou eaux superficielles pour la production d'eau potable dans la région Rhône-Alpes. Qualité des eaux distribuées. Traitements appliqués. Eaux à usage médical et à usage industriel. Cas des papeteries. - © 1999 OIEau

*FRE, 1992, 149 P.*

Pour public averti

## EAUX SOUTERRAINES ET POMPES A CHALEUR. GUIDE POUR L'UTILISATION DE L'EAU SOUTERRAINE A DES FINS THERMIQUES

67/02997

Guide pratique pour l'utilisation de l'eau souterraine pour la production de chaleur. - © 1999 OIEau

*FRE, JAUDIN F., BRGM, ORLEANS, 1988, 141 P.*

Pour public averti

## EAUX SOUTERRAINES ET EAU POTABLE

66/43265

Protection des eaux souterraines en France exploitées pour la fourniture d'eau potable. Réglementation relative aux périmètres de protection, servitudes d'exploitation agricole, déclaration d'utilité publique, responsabilité des collectivités et des services publics. - © 1999 OIEau

*FRE, PERSON J., ADOUR GARONNE, NO 28, 2 FIG., 1984, 11-16*

Pour tout public

## EAUX SOUTERRAINES DE L'HERAULT

66/35937

Rapport. Eaux souterraines de l'Hérault. Commentaires fixant les possibilités et les limites d'exploitation (ressources, prélèvements, vulnérabilité). Données concernant les eaux de surface et les eaux minérales ou thermales. Références de travaux plus détaillés. - © 1999 OIEau

*FRE, MONTPELLIER, B.R.G.M./MINIST. IND., D.I.I., 1982, 24 P.*

Pour tout public

## EAU SOUTERRAINE DES ILES VOLCANIQUES D'HAWAII

66/33624

Eau souterraine des îles volcaniques d'Hawaï. Ressources et consommation. Problèmes d'exploitation. Captage par puits incliné. Présence de biseau sale - © 1999 OIEau

*FRE, M.J. SNEL - HYDROGRAPHICA, 9, NO 1, 1982, 27-32*

Pour public spécialisé

## EAUX SOUTERRAINES DANS UN SYNCLINAL DU HAUT-JURA NEUCHATELOIS (SUISSE)

66/35125

Eaux souterraines dans un synclinal du haut-jura neuchatelois (Suisse). Etude du fonctionnement du système aquifère karstique par traitement des paramètres géochimiques à l'aide de l'analyse factorielle des correspondances. Très bon exemple d'application de la méthode de benzecri. - © 1999 OIEau

*FRE, BOUYER, KUBLER, J. HYDROL., 54, NO 1/3, 1981, 315-339*

Pour public spécialisé

## EAUX SOUTERRAINES EN LOZERE

66/33575

Rapport. Eaux souterraines en Lozère. Dix planches en couleur avec commentaires fixant les possibilités et limites d'exploitation (ressources, prélèvements pour eau potable, qualité, vulnérabilité). Données sur les eaux minérales et thermales. Intéressant pour la connaissance de ce département. - © 1999 OIEau

*FRE, J.P. MARCHAL, A. CAMUS, G. JUNCY, MONTPELLIER, B.R.G.M./ALES D.I.I., 1981, 25 P.*

Pour tout public



## EAUX SOUTERRAINES DE QUALITE MEDIOCRE : UTILISATION OPTIMALE

66/35265

Eaux souterraines de qualité médiocre : utilisation optimale. Traitement de données pour mieux gérer les ressources en eau dans les régions du nord de l'Allemagne. Modélisation à partir de données sur la DBO et l'azote. - © 1999 OIEau

GER, B. FISCHER, VOM WASSER, NO 56, 1981, 249-261

Pour public averti

## EAUX SOUTERRAINES AU CAP VERT

66/32986

Eaux souterraines au cap vert. Historique des recherches et de l'exploitation. Aperçu hydrogéologique du pays. Options adoptées pour la mise en valeur des eaux souterraines. Problèmes particuliers liés à l'exploitation des ressources en eau de l'île de S. Nicolau - © 1999 OIEau

FRE, J.C. ANDREINI, L. BOURGUET, Y. VAILLEUX, BULL. B.R.G.M., 1980/1981, NO 4, 1980, 353-359

Pour public averti

## EAU SOUTERRAINE POUR REFROIDIR LES CENTRALES ELECTRIQUES

66/26933

Eau souterraine pour refroidir les centrales électriques. L'eau est ensuite rejetée dans la nappe. On étudie le temps qui sera nécessaire pour rechauffer l'eau souterraine au point de ne plus pouvoir l'exploiter comme eau de refroidissement. - © 1999 OIEau

ENG, LIPPMANN, TSANG, GROUND WATER, 18, NO 5, 1980, 452-458

Pour public spécialisé

## EAUX SOUTERRAINES

66/27693

Eaux souterraines. Corrélation entre les niveaux piézométriques d'une nappe alluviale et les termes du bilan hydrologique. Développement d'un modèle stochastique conduisant à une bonne reconstitution piézométrique sur un aquifère roumain. - © 1999 OIEau

ENG, DRIGA, ANGHEL, REV. ROUM. GEOL. GEOPHYS. GEOGR., 1979, NO 23, 75-90

Pour public averti

## EAUX SOUTERRAINES : CONTRIBUTION AUX DEBITS DE CRUES

66/32159

Eaux souterraines : contribution aux débits de crues. La prépondérance des apports souterrains dans deux bassins expérimentaux du Québec (Canada) démontrée, dans le cas de précipitations d'intensité moyenne, par les variations de teneur en oxygène 18. Modèle conjuguant ruissellement et infiltration. - © 1999 OIEau

ENG, N.G. SKLASH, R.N. FARVOLDEN, J. HYDROL., 43, NO 1/4, 1979, 45-65

Pour public spécialisé

## EAU SOUTERRAINE OU DE SURFACE POUR L'ALIMENTATION EN EAU : SURVOL DES ARGUMENTS DANS LES DEUX CAS

66/20281

Quels sont les avantages et les inconvénients à utiliser une eau souterraine ou une eau de surface pour l'alimentation en eau ? Point de vue d'un distributeur d'eau - © 1999 OIEau

*FRE, PROMPSY, LIAISON CORTEMBERT, 1979, NO 54, 1979, 13-16*

Pour tout public

## EAU SOUTERRAINE : ON UTILISE LA PENTE DE LA SURFACE PIEZOMETRIQUE POUR DETERMINER LA TRANSMISSIVITE D'UN AQUIFERE QUI EST GENERALEMENT DETERMINE A PRIORI PAR LES ESSAIS DE POMPAGE

66/20918

Eau souterraine : on utilise la pente de la surface piézométrique pour déterminer la transmissivité d'un aquifère qui est généralement déterminé à priori par les essais de pompage. - © 1999 OIEau

*ENG, SAHNI,SETH, J. IRRIG. DRAIN. DIV., 105, NO IR2, 1979 205-212*

Pour public spécialisé

## Eaux SOUTERRAINES EN LORRAINE ET EN ALSACE : INTERET ECONOMIQUE

66/20282

Eaux souterraines en lorraine et en alsace : intérêt économique. Description rapide des ressources en eau. Possibilités d'exploitation, de protection et de gestion dans l'avenir. - © 1999 OIEau

*FRE, GENDRIN,SALADO,SIMLER, T.S.M. EAU, 1978, 73, NO 11, 557569., 1978*

Pour tout public

## EAU SOUTERRAINE EN FRANCE

01/58503

Eau souterraine en France. Dangers liés aux risques de pollution. Règlementation en vigueur : son application pour les captages en cours de création, les captages anciens et les zones de captages futurs - © 1999 OIEau

*FRE, BACHOC, TPE, 1978, NO 47, 7-11*

Pour tout public

## EAU SOUTERRAINE ET EVAPOTRANSPIRATION : RESTITUTION DES PROFILS DE TENEUR EN EAU D UN SOL PAR CALCUL NUMERIQUE

66/16791

Eau souterraine et évapotranspiration : restitution des profils de teneur en eau d'un sol par calcul numérique. Exposé théorique et graphiques- . Comparaison entre les valeurs expérimentales et théoriques. Présentation sommaire d'un modèle. - © 1999 OIEau

*ENG, AFSHAR, MARINO, J. HYDROL. 37, NO 4, 1978, 309-322*

Pour public spécialisé



## EAU SOUTERRAINE DANS LA REGION DU CONFLUENT DE LA RIVIERE LECH ET DU DANUBE

66/17329

Eau souterraine dans la région du confluent de la rivière lech et du danube. Modèle mathématique quadrillant deux portions de vallées : 20 km sur danube et 12 km sur lech. Variation des conditions aux limites par itération. - © 1999 OIEau

ENG, HARBERS, ROTHASCHER, GWF/WASSER-ABWASSER, NO 4, 173177., 1978

Pour public spécialisé

## EAU SOUTERRAINE : BREVE BIBLIOGRAPHIE SUR LA POLLUTION MICROBIOLOGIQUE

66/21437

Eau souterraine : brève bibliographie sur la pollution microbiologique. Origine de la pollution : épandages des déchets, drainage, etc... Quelques bactéries étudiées en particulier ; approche de traitement de décontamination de l'eau. - © 1999 OIEau

ENG, ALLEN, JWPCF, 1342-1344, NO 6, 1978

Pour public spécialisé

## EAU SOUTERRAINE : ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

66/21700

Eau souterraine : étude bibliographique. Qualité des nappes (influence sol, climat) ; pollution : rejets industriels, engrais, irrigation épandage ; éléments minéraux, pollution, méthodes de mesure ; modèles mathématiques applicables ; réapprovisionnement, régénération des nappes. - © 1999 OIEau

ENG, BRAIDS, GILLIES, JWPCF, NO 6., 1978, 1471-1477

Pour public spécialisé

## EAUX SOUTERRAINES

66/17880

EAUX SOUTERRAINES. Leur place dans le cycle de l'eau, les besoins en Allemagne fédérale, les causes de pollution, les mécanismes naturels d'épuration, etc. Protection possible contre la contamination au moyen des périmètres de protection. Survol d'un domaine assez large - © 1999 OIEau

GER, SCHMIDT, INT. HANDB. UMWELTSCHUTZES, 1-12., 1977, 1-12

Pour tout public

## EAU SOUTERRAINE : EXPLOITATION RESERVEE A L'EAU POTABLE DANS LE BASSIN DE L'OISE POUR SATISFAIRE LES BESOINS DE 1985 A 2000

66/14868

Rapport. Eau souterraine : exploitation réservée à l'eau potable dans le bassin de l'Oise pour satisfaire les besoins de 1985 à 2000. Etude hydrogéologique entre Hirson et Compiègne. - © 1999 OIEau

FRE, CAOUS, LEGRAND, ORLEANS, BRGM, 190P, 1977

Pour public averti

Les références récentes de JURIEAUDOC sont consultables sur le Web  
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

## TEXTES JURIDIQUES

Décret n° 2005-28 du 12 janvier 2005 pris pour l'application des articles L. 564-1, L. 564-2 et L. 564-3 du code de l'environnement et relatif à la surveillance et à la prévision des crues ainsi qu'à la transmission de l'information sur les crues. (J.O du 15 janvier 2005).

Décret n° 2005-29 du 12 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-1115 du 17 octobre 1995 relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines ainsi qu'au fonds de prévention des risques naturels majeurs. (J.O du 15 janvier 2005).

Arrêté du 12 janvier 2005 relatif aux subventions accordées au titre du financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs de mesures de prévention des risques naturels majeurs. (J.O du 15 janvier 2005).

Arrêté du 12 janvier 2005 fixant le montant maximal des subventions accordées pour les acquisitions amiables et les mesures mentionnées au 2° du 1 de l'article L. 561-3 du code de l'environnement. (J.O du 15 janvier 2005).

Décret n° 2005-3 du 4 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles (J.O du 5 janvier 2005).

Décret n° 2005-4 du 4 janvier 2005 relatif aux schémas de prévention des risques naturels (J.O du 5 janvier 2005).

Circulaire du 16 décembre 2004 modifiant la circulaire du 7 janvier 2004 portant manuel d'application du code des marchés publics (J.O du 1 janvier 2005).

Arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (J.O du 31 décembre 2004).

Arrêté du 10 décembre 2004 portant agrément de laboratoires pour exécuter certains types d'analyses des eaux ou des sédiments pour 2005 (J.O du 30 décembre 2004).

Circulaire du 26 novembre 2004 relative à la déclinaison de la politique de l'Etat en département dans le domaine de l'eau et à l'organisation de la police de l'eau et des milieux aquatiques. (Bulletin officiel du MEDD du 30 décembre 2004).

Instruction n°04-065-M49 du 16 décembre 2004 relative aux règles de taxe sur la valeur ajoutée applicables au service public d'assainissement non collectif et au raccordement aux systèmes d'assainissement collectif. (Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique décembre 2004).

Arrêté du 9 décembre 2004 pris en exécution de l'article 10, premier alinéa, du décret n° 75-996 du 28 octobre 1975 portant application des dispositions de l'article 14-1 de la loi du 16 décembre 1964 modifiée relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution. (J.O du 24 décembre 2004).

Arrêté du 14 décembre 2004 modifiant l'arrêté du 2 novembre 1993 modifié prévoyant certaines dispositions transitoires aux exploitations d'élevage pris en exécution des articles 3, 5, 6, 10, 11 et 15 du décret n° 75-996 du 28 octobre 1975 portant application des dispositions de l'article 14-1 de la loi du 16 décembre 1964 modifiée relative au régime et à la répartition des eaux (J.O du 24 décembre 2004).

Arrêté du 16 décembre 2004 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut français de l'environnement (J.O du 24 décembre 2004).

Circulaire n° 2004-557 DGS/SD 7 A du 25 novembre 2004 relative aux mesures correctives à mettre en oeuvre pour réduire la dissolution du plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine. (BO Santé n° 04/51 du 14 au 19 décembre 2004).

Arrêté du 29 septembre 2004 portant nomination au Comité national de l'eau (J.O du 4 novembre 2004).





**Le Ministère de l'Écologie  
et du Développement Durable**  
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



**Le Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation  
de la Pêche et des Affaires Rurales**  
(Fonds National de Développement des Adductions d'Eau)



La Région Limousin



**Le Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale**  
(Direction Générale de la Santé)



Le Réseau International  
des Organismes de Bassin  
(Aquadoc-Inter - RIOB)

**NOS PARTENAIRES**

## Les services d'information pour nos abonnés

### Trois forfaits disponibles :

#### EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

**119,60 € TTC**  
**100,00 € HT**

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

#### EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail.

**251,16 € TTC**  
**210,00 € HT**

#### EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)
- ⊕ **les dernières références bibliographiques** de nos bases en ligne,
- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

**454,48 € TTC**  
**380,00 € HT**

**Abonnez-vous !**

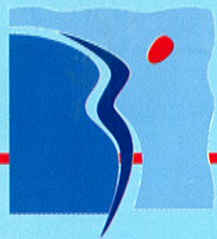
**<http://eaudoc.oieau.fr>**

**AQU@VEILLE**

L'actualité du monde de l'eau en direct sur votre messagerie  
150 € HT / an

[aquaveille@oieau.fr](mailto:aquaveille@oieau.fr)

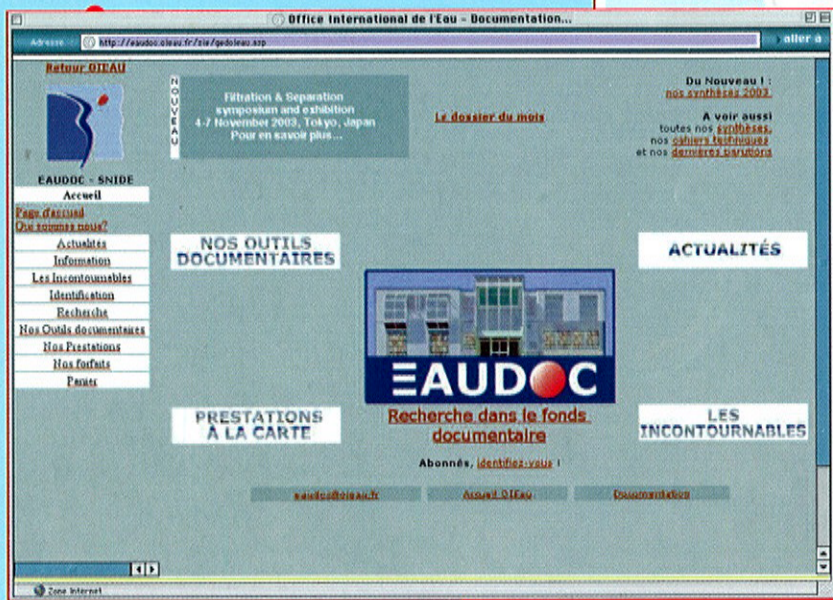




Office  
International  
de l'Eau

# www.oieau.org

## Le Monde de l'Eau sur Internet



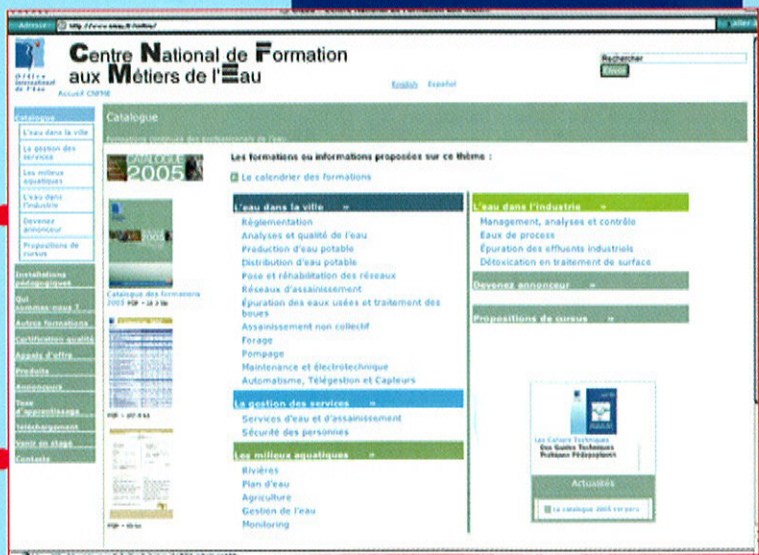
<http://www.oieau.org>

Les 360 Stages 2005  
du Centre National  
de Formation  
aux Métiers de l'Eau

Les 225.000 références  
bibliographiques de EAUDOC  
à rechercher  
et commander en ligne.

<http://www.oieau.org>

2.325.000 visiteurs en un an !



Office International de l'Eau  
Direction de l'Information, de la Documentation et des Données sur l'Eau  
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48  
E-mail : eaudoc@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>